


la marque du bâtiment


















# ABSORBANT FIBRES

**Conforme Norme NF T90-361 et NF T90-362**

## 1. PRESENTATION

**ABSORBANT FIBRES** est un produit végétal naturel issu de la récupération de bois résineux traités par broyage, déshydratation, ignifugation et dépoussiérage.
**ABSORBANT FIBRES** permet de fixer et d'absorber de tous les liquides sans les restituer.

## 2. AVANTAGES

- Produit : ignifugé Classé M1 (non inflammable).
  chimiquement neutre vis-à-vis de tous les liquides.
  non toxique, sans odeur, sans danger pour l'environnement.
- Pas de matériaux incompatibles connus.
- Economique et facile d'emploi.
- Combat les pollutions accidentelles.
- Stockage illimité en lieu sec.

## 3. DOMAINE D'APPLICATION

**ABSORBANT FIBRES** s'utilise à sec en épandage directement sur la plupart des supports.
**ABSORBANT FIBRES** absorbe et nettoie les déversements accidentels de gasoil, d'essence, d'eau, d'huile, de graisse, de cambouis, de produits chimiques ou de peinture fraiche, etc.
S'utilise sur des sols d'entrepôts, de stations services, de chaufferies ou d'ateliers.
**ABSORBANT FIBRES** permet d'éviter les chutes sur des sols rendus glissants (sols anciens, modernes, rugueux ou lisses).

## 4. MODE D'EMPLOI

- Répartir de façon uniforme sur la surface à traiter.
- Laisser agir de 30 secondes à 1 minute.
- Lors de gros déversement ou pour une application sur des produits très épais : mélanger pour homogénéiser l'ensemble des produits.
- Récupérer par balayage ou aspiration.

## 5. CARACTERISTIQUES

| | | |
|---|---|---|
| **Aspect en pot** | : | Poudre marron clair |
| **Masse volumique** | : | 0.2 ±0.05 g.cm$^{-3}$ |
| **pH** | : | 5.0 ±0.1 |
| **Granulométrie moyenne** | : | 0,7 à 1,8 mm |
| **Conservation** | : | Illimité dans un endroit sec, dans son seau de 30 L |

*(Pour plus de renseignements se référer au §9 de la fiche de données de sécurité).*

## 6. SECURITE D'EMPLOI

- Consulter la Fiche de Données de Sécurité produit sur www.quickfds.fr
- Produit non homologué pour utilisation sur route ni sol résiné, ni sur sol peint.
- Les absorbants ayant absorbés des produits polluants deviennent des DIS (Déchets Industriels Souillés) et doivent être traités conformément aux législations en vigueur.



**Produit exclusivement réservé à un usage professionnel.**

**COMPAGNIE FRANCE CHIMIE**
42/44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND – Tél. 04 73 14 40 40
Fax 04 73 14 40 44 - Site web : www.dorthz.com
SAS au capital de 1 000 000 € - Siren 408 948 834 R.C.S Clermont-Ferrand – Code APE 2059 Z

